Tableau n° 1.5.4 Affections provoquées par les enzymes

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test epicutané.	15 jours	Préparation, manipulation, emploi des enzymes et des produits en renfermant, notamment:
Ulcérations cutanées.  Conjonctivite aiguë bilatérale récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par un test.  Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test.	7 jours 7 jours 7 jours	Extraction et purification des enzymes d'origine animale (trypsine), végétale (broméline, papaïne, ficine), bactérienne et fongique (préparés à partir des bacillus subtillis, aspergillus, orysae); Fabrication et conditionnement de détergents renfermant des enzymes.
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test.	7 jours	